

> DOSSIER

Dans le maquis de l'épargne salariale et retraite

L'histoire sociale récente a à nouveau montré qu'en France, rien de ce qui a trait à l'aménagement du régime de la retraite n'est simple, tandis qu'on a le sentiment qu'en la matière, les réformes – chaque ministre du Travail présente la sienne comme la der des ders – constituent un chantier à ciel ouvert jamais vraiment refermé.

Ne serait-ce que depuis 1982, année où, conformément à une des mesures du programme commun de la gauche, l'âge légal de départ fut fixé à soixante ans, on ne compte plus les dispositions législatives ou réglementaires relatives à la retraite (taux plein à quarante ans de cotisations en 1993, plan Juppé en 1995, création du Conseil d'orientation des retraites en 2000, loi Fillon en 2003, réforme Woerth en 2010, abandon pour cause de pandémie du système universel en mars 2020, loi Dussopt en 2023, pour n'en citer qu'une poignée), ni les rapports (Charpin, Teulade, de la commission Moreau, du Commissariat au plan, du Conseil d'orientation des retraites...), sans compter quelques livres blancs.

UN ENTRELAC DE RÉGLES ET DE PRODUITS

Si l'on ajoute à la gestion des retraites l'épargne salariale, destinée à motiver et à fidéliser les salariés – elle s'est sensiblement développée depuis la mise en œuvre par le général de Gaulle, en 1959, de l'intéressement, si bien qu'aujourd'hui, l'encours des fonds spécialisés avoisine 170

milliards d'euros -, mais aussi l'actionnariat salarié, une spécificité française, on a affaire, dans l'entreprise, à un maquis de règles et de dispositifs qui concerne certes, au premier chef, les ressources humaines, mais aussi, pour ce qui est de la partie purement financière et des risques embarqués, les trésoreries et les équipes de gestion d'actifs, a fortiori quand le groupe dispose de filiales dans des pays – Etats-Unis, Pays-Bas, Royaume-Uni, Japon, Canada... – où les salariés dépendent largement des fonds de pension pour leurs vieux jours.

Encours des fonds d'épargne salariale (milliards d'euros)
sur la période 2011-2022



Le dossier de la présente *Lettre du trésorier*, « L'épargne salariale et retraite doit capitaliser son succès » (page 11 et suivantes), composé de neuf parties (« L'épargne salariale fait de la résistance », « La capitalisation, le dernier pilier de la retraite », « Arrivée tardive des fonds de pension à la française », ou encore « Les entreprises pré-financent leur passif social ») se propose de vous guider dans cet entrelacs de règles et de produits (PER, PERP, Percol, article 39, articles 82 et 83, IFC, OPRS...).

La Lettre du trésorier

SOMMAIRE

› DOSSIER

P.3 Dans le maquis de l'épargne salariale et retraite

› SOMMAIRE **P.5**

› POINT DE VUE SUR LES MARCHÉS

P.7 Saison sèche

› ENTRETIEN

P.8 Laurent Bonhomme
Les Mousquetaires



› ACTUALITÉ

P.22 Alors que les défis augmentent, les entreprises attendent un soutien accru de leurs banques

P.24 Reprise du commerce international, mais aussi, probablement, des risques associés

P.25 Des raisons de se montrer optimistes



L'ÉPARGNE SALARIALE ET RETRAITE DOIT CAPITALISER SON SUCCÈS
P.11

› COMPTABILITÉ

P.27 Le traitement comptable des contrats de fourniture d'électricité virtuels

› ACTIVITÉS DE L'AFTE

P.29 La vie des commissions et des délégations

P.30 Dans les coulisses de *Daf Magazine*

Président

Daniel Biarneix

Directeur de la publication

Franz Zurenger

Rédacteur en chef

Arnaud Brunet
arnaud.brunet@afte.com

Comité de rédaction

Raffi Basmadjian
Véronique Blanc
François d'Alverny
Marc Espagnon
Lionel Jouve
Vincent Le Bellac
Hervé Postic

Commission paritaire
N° CPPAP 0624 G 88142
ISSN n° 0757 - 0007

Impression : ESPACEGRAFIC

Régie publicitaire : FFE
Isabelle de la Redonda
Tél : 01 53 36 20 42
E-Mail : i.redonda@ffe.fr

afte | Association Française des
Trésoriers d'Entreprise

AFTE
46 rue d'Amsterdam
75009 Paris
Tél : 01 42 81 53 98
Fax : 01 42 81 58 55
Site Internet : afte.com
E-Mail : afte@afte.com